

Le **Point Accueil Transmission** vous propose un **lieu unique** pour vous aider, étape par étape, dans votre réflexion sur l'arrêt de votre activité agricole et la transmission de votre exploitation.

Nous vous proposons des **points de repères**, des **conseils**, et vous orientons vers les **interlocuteurs clés** de votre département.

www.paca.chambres-agriculture.fr



Avec le soutien



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



POINT ACCUEIL TRANSMISSION

Vos contacts en département :

Alpes de Haute-Provence

Maïté MARTINEZ : 07 85 08 97 91
mmartinez@ahp.chambagri.fr

Hautes-Alpes

Gilles RAMBAUD : 04 92 53 27 06
gilles.rambaud@hautes-alpes.chambagri.fr

Alpes-Maritimes

Philippe PERROT : 04 97 25 76 48
pperrot@alpes-maritimes.chambagri.fr

Bouches du Rhône

Marie RODRIGUEZ : 04 42 23 90 06
m.rodriguez@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Var

Aurélia GRECH : 04 90 99 74 25
aurelia.grech@var.chambagri.fr

Vaucluse

Paul JOLY : 04 90 23 65 57
paul.joly@vaucluse.chambagri.fr

POINT ACCUEIL TRANSMISSION



POINT ACCUEIL TRANSMISSION

Prendre en main sa retraite
Transmettre son exploitation

Édition novembre 2020 - Crédit photo : CA04 - AdobeStock - Ne pas jeter sur la voie publique



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

POINT ACCUEIL TRANSMISSION

Préparer et anticiper pour réussir
la transmission de votre exploitation

Vous souhaitez arrêter votre activité ?
Vous cherchez à transmettre votre exploitation ?

Préparer votre transmission pour :

- ▶ Faire des choix en toute sérénité
- ▶ Étudier différents scénarios juridiques et fiscaux
- ▶ Repérer un repreneur et faciliter son installation
- ▶ Vous assurer un revenu satisfaisant pour votre retraite
- ▶ Préserver l'intérêt de vos proches

Un accompagnement unique et personnalisé

Un conseiller PAT est à vos côtés pour :

- ▶ vous accueillir et vous informer sur les démarches à entreprendre et les aides existantes ;
- ▶ vous orienter vers les conseillers spécialisés (aspects juridiques, sociaux, patrimoniaux, etc.) ;
- ▶ vous accompagner dans la durée en fonction de vos besoins et de l'avancée de vos démarches.

Nos + :

1 seul interlocuteur dans
toutes vos démarches
et demandes d'aides

Rencontre possible
sur votre exploitation

Confidentialité & neutralité



Un conseiller vous
accompagne pour répondre
à toutes vos questions

Faire le point sur votre projet de
transmission



- Que transmettre ?
- Quelle est la valeur de reprise de mon exploitation ?
- Comment transmettre y compris hors cadre familial ?
Comment choisir mon repreneur ?
- Comment transmettre ou mettre à disposition mon foncier ?
- Quelles sont les conséquences juridiques et fiscales de ma cessation d'activité ?
- Quels sont les dispositifs facilitant la transmission de mon exploitation ?
- Quels sont mes droits à la retraite ?
- Quels seront mes revenus ?